

**DECISION N° 20230203_P_017
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »****Département de la
Haute-Loire****Arrondissement
D'YSSINGEAUX****Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE****VU** le code général des Collectivités territoriales, article L5211-10 alinéas 3 et 4,**VU** le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,**VU** la délibération n° 20200630_D_108 du Conseil Communautaire du 30 juin 2020 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président.**Commission : TRAVAUX BATIMENTS VOIRIES****Objet : Signature d'une convention de prestation pour le déneigement de la pépinière d'entreprises de Pont Salomon pour la saison hivernale 2022-2023****N° 202302303_P_017****Le Président,****Décide**

de signer une convention de prestation avec :

OBJET**L'entreprise « Travaux Agricoles et Ruraux »
Patrice CUERQ
L'Hermet
43 110 AUREC SUR LOIRE**

Pour le déneigement de la pépinière d'entreprises, sis 410 Rue de la Semène à Pont Salomon, pour la saison hivernale 2022-2023.

Montant : 85.00 € HT / intervention

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou sous-préfecture
Le :

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, Le 03 février 2023

Le Président,

Frédéric GIRODET

